

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2022

Membres présents : 10

Membres excusés : 5

Mme Nathalie PANAZZA (pouvoir à M Alain LIMOUSIN)

M Sylvain LEVET (pouvoir à M Didier POMMIER)

Mme Bernadette EL ASRI (pouvoir à M Pierre PONTVIANNE)

Mme Régine CHARRET (pouvoir à M Bernard ORIOL)

Mme Gaëlle DEAL (pouvoir à Mme Véronique FAURE)

Présence de Lucie GRANJON (secrétaire de séance)

Approbation du compte-rendu du 25 février 2022.

PERSONNEL

- Arrêt de travail de Lucie GRANJON du 24 mars au 29 mars.
- Arrêts de travail en cours : Aurore GIRAUD depuis le 25 mars et Julie THOMAS depuis le 21 mars.
- Florian VALADIER souhaite un mi-temps pendant un an. Le Conseil Municipal va s'entretenir avec l'agent pour voir si la mise en œuvre du mi-temps est possible avec les nécessités de service.
- Frédéric REVEILLÉ va renforcer l'équipe des services techniques. Son contrat via la Promotion de l'Emploi à Estivareilles débutera le 4 avril.
- 13 candidatures ont été reçues pour le remplacement de la directrice du périscolaire pendant son congé maternité. Aucune ne correspond au profil recherché. Cependant, une proposition va être faite à Laëtitia AUGUSTINE, qui travaille déjà à l'école par le biais de la Promotion de l'Emploi. En effet, cet agent répond au profil du poste à pourvoir.
- **RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :**
Les collectivités n'ayant pas encore institué le RIFSEEP en lieu et place des anciens régimes indemnitaires au profit de l'ensemble des cadres d'emplois éligibles sont appelées à le faire dans les meilleurs délais. Une réunion s'est tenue le 23 mars avec le CDG42 afin d'appréhender ce nouveau régime. Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes. D'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement ; elle est fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions et prend en compte l'expérience professionnelle (part fixe). D'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA) fixé selon l'engagement professionnel et la manière de servir au regard de l'entretien professionnel (part variable).

ECOLE

- **Inscriptions cantine scolaire :**

Une dérive avait été constatée au niveau des inscriptions pour la cantine scolaire. En effet, plusieurs familles inscrivait leurs enfants hors délais engendrant des problèmes d'organisation et d'approvisionnement pour le cuisinier. Un courrier de rappel sur les délais d'inscription (quinze jours avant la date souhaitée via le portail familles) a été envoyé à toutes les familles et le Conseil Municipal avait prévenu que s'il n'y avait pas d'amélioration, le Conseil se donnerait le droit d'appliquer une majoration sur le tarif pour les retardataires. Il s'avère que la situation n'a pas évolué. De ce fait, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de doubler le tarif du repas pour les inscriptions de dernière minute. Une délibération va être prise en ce sens.

- **Aménagement école :**

Les agents souhaitent une salle privée au sein de l'école. La configuration actuelle des locaux ne permet pas de répondre à cette attente. Des entreprises vont être consultées afin de voir s'il y a des possibilités et d'évaluer le montant des travaux.

- **Demande de dérogation :**

Une demande de dérogation a été reçue en mairie. Une famille de la commune souhaite scolariser son enfant à l'école de Périgneux à la rentrée prochaine. Au vu des motifs présentés par les parents le Conseil Municipal refuse la demande.

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

- **Budget commune :**

Fonctionnement : la section fait apparaître un excédent de 405 102,29 € qui est affecté comme suit :

- 200 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé (recette investissement 2022).
- 205 102,29 € en excédent de fonctionnement reporté.

Investissement : la section fait apparaître un excédent de 83 640,50 € qui sera repris en 2022.

Le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité.

- **Budget périscolaire :**

Fonctionnement : la section fait apparaître un excédent de 42 616,53 €.

Investissement : aucune opération n'est votée sur cette section.

Le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget annexe « périscolaire » sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIFS 2022

- **Budget commune :**

Fonctionnement : la section s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 203 551,88 €.

Investissement : la section s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 730 845,50 €

Les principaux chantiers sont :

- Définir le devenir de l'immeuble Clos du Tilleul
- Réflexion engagée avec les ados pour évaluer leurs besoins au niveau de la commune

Aucun emprunt n'est prévu au budget pour réaliser les travaux d'investissement.

- **Budget périscolaire :**

Fonctionnement : la section s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 110 634,96 € avec une subvention d'équilibre de la commune de 17 017,43 €.

Investissement : aucune opération en investissement.

- **Vote des taux d'imposition 2022 :**

Comme en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 pas d'augmentation des taux. Les taux suivants sont maintenus.

Foncier Bâti : 32.21%

Foncier Non Bâti : 47.37%

- **Subventions aux associations :**

Le budget prévisionnel est de 10 000 €. Subventions votées pour un montant total de 3 987,50€ : aides pour le Secours Populaire, le Sou des écoles de LURIECQ, le collège privé de SAINT BONNET LE CHATEAU (voyages scolaires pour les élèves qui habitent la commune), les donateurs de sang, le football club Luriecquois, l'amicale des sapeurs-pompier, les restos du cœur et la chasse.

D'autres subventions pourront être votées en cours d'années selon les demandes.

Les budgets primitifs 2022 sont votés à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

- **Eclairage public :**

La commune a la possibilité de changer l'intégralité des lanternes situées sur la RD498, par des leds, à moindre coût. En effet, ces travaux liés à l'éclairage public ont pour but de réaliser une économie d'énergie ; travaux qui seront financés en partie par Loire Forez agglomération et le SIEL. Le coût total de l'opération s'élève à 44 895.55€ avec une participation du SIEL à hauteur de 55% soit 24 692.55€, une partie financée par l'enveloppe communautaire « sobriété énergétique » pour 13 928€ et l'enveloppe d'initiative communale « voirie et éclairage public » affectée à la commune pour 6 275€.

- **Inauguration terrain de football et médiathèque :**

L'inauguration du terrain de football et de la médiathèque est prévue le samedi 25 juin. Monsieur le Maire a pris contact avec la sous-préfecture pour organiser cet événement.

- **Compte-rendu réunions adolescents :**

Deux réunions pour rencontrer les jeunes ont eu lieu (vendredi 11 mars pour les 15/18 ans et vendredi 18 mars pour les 12/14 ans) et 18 adolescents ont participé. Les élus vont se réunir le jeudi 14 avril pour analyser les idées qui ont été suggérées et une nouvelle réunion sera fixée avec les jeunes participants pour approfondir l'étude.

- **Achat terrains pour agrandissement zone de La Chana :**

Une rencontre a été organisée le 18 mars avec le Président de Loire Forez agglomération, le Maire et le garage AD pour faire un point sur le futur agrandissement de la zone de La Chana. La zone pourrait être opérationnelle et aménagée en 2024. Cependant, certains terrains sont difficilement accessibles mais une procédure administrative serait possible (DUP) et permettrait de réaliser l'opération

d'aménagement sur les terrains privés par le biais d'une expropriation pour cause d'utilité publique.

- **Séminaire « Je suis vieux et alors ! » :**

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et l'étude sur la réhabilitation du Clos du Tilleul, deux élus ont participé au séminaire « Je suis vieux et alors ! ». Ce séminaire avait pour but d'échanger sur les enjeux du vieillissement dans les territoires ruraux.

LFA

- **Conférence des Maires :**

L'ordre du jour de cette réunion portait sur la guerre en Ukraine et l'accueil des réfugiés. Il a été expliqué que la situation va s'inscrire dans la durée, qu'il faut prévoir l'avenir et continuer de s'organiser pour être le plus efficient possible. Un point a été fait sur les dernières informations.

QUESTIONS DIVERSES

- Un professeur de yoga a sollicité la mairie afin d'obtenir une salle pour donner ses cours. Le Conseil Municipal a donné son accord et les cours auront lieu dans une salle de l'école.
- Les dons des Luriecquois pour venir en aide à l'Ukraine ont été acheminés. Nous remercions les personnes qui ont participé.
- Une réunion va être programmée courant avril afin de préparer le prochain bulletin municipal.

Prochain conseil le vendredi 29 avril 2022.